

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## OBJECTIFS

Acquérir une méthodologie pour valoriser son expérience et obtenir la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience, officialisée par un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.

Formaliser ses acquis à l'écrit dans un dossier et identifier ses compétences en lien avec la certification visée.

Expliciter son expérience à l'oral devant un jury pour justifier de l'adéquation avec la qualification visée.



### PUBLIC

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou volontariat, justifiant d'au moins 1 an d'activité équivalent temps plein en lien avec le diplôme visé (diplôme du Ministère de l'Education Nationale, du niveau V (CAP) – au niveau III (bac + 2), diplômes du secteur sanitaire et social (3 années d'expériences), diplômes du secteur agricole (3 années d'expérience).



### DUREE

Individualisée

## PRÉ-REQUIS :

- Justifier de 1 à 3 ans d'activité équivalent temps plein en fonction du diplôme visé et en lien avec ce dernier.
- Demande de recevabilité accordée par le certificateur.

## PROGRAMME :

L'accompagnement « VAE » se fait lors d'entretiens individuels (et de temps collectifs le cas échéant), dont l'objectif est d'aider le candidat à repérer et formaliser les éléments de son expérience, pertinents par rapport à son projet de validation.

Le candidat bénéficie :

- D'un conseil méthodologique dont l'objectif est d'apporter un appui pédagogique,
- D'un conseil technique dont l'objectif est d'apporter des éléments de conseil relatifs au diplôme visé en s'appuyant sur des experts,
- Préparation à l'entretien de validation.

